

Information à l'intention des clients à propos des plates-formes d'exécution et des entreprises d'investissement choisies pour la passation des transactions émises par les **CLIENTS DE DÉTAIL**

Ces informations ont été élaborées pour donner aux clients des informations relatives aux dispositions prises par BGL BNP Paribas (« BGL BNP Paribas » ou « nous » ou « la Banque ») sur les plates-formes d'exécutions auprès desquelles ont été exécutés les ordres client sur des instruments financiers et également sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients sur des instruments financiers en vue de leur exécution, conformément à la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (refonte) et les mesures d'application telles que transposées dans les lois et réglementations nationales (« MiFID II »), dans la mesure où elles s'appliquent.

Les informations présentées ci-dessous ont été rédigées selon les normes techniques de réglementation NTR28 et présentent les rapports relatifs aux données 2018 : une liste des cinq principales plates-formes d'exécution ou des cinq entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres pour chaque catégorie d'instruments financiers négociés, contenant les éléments suivants :

- le nom et l'identifiant de la plate-forme ;
- le volume d'ordres clients exécutés sur la plateforme exprimé en pourcentage du volume total exécuté ;
- le nombre d'ordres clients exécutés sur la plateforme exprimé en pourcentage du volume total exécuté ;
- le pourcentage d'ordres passifs et agressifs parmi les ordres clients exécutés ;
- le pourcentage d'ordres dirigés parmi les ordres clients exécutés.

SOMMAIRE

ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS - ACTIONS & CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS (A) :	3
1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :	3
2. Commentaires :	4
3. Classement des 5 plus importantes entreprises d'investissement classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail :	6
INSTRUMENTS DE DETTES (B) :	7
1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :	7
2. Commentaires :	8
3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :	10
DÉRIVÉS SUR DEVISES (E) :	11
1. Rapports sur les plate-formes d'exécution auprès desquelles ont été exécutés les ordres client :	11
2. Commentaires :	11
DÉRIVÉS SUR ACTIONS (G) :	13
1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :	13
2. Commentaires :	13
3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :	15
DÉRIVÉS TITRISÉS (H) :	16
1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :	16
2. Commentaires :	16
3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :	18
PRODUITS INDICIELS COTÉS (ETP) (K) :	19
1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :	19
2. Commentaires :	19
3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :	21
AUTRES INSTRUMENTS (M) :	22
1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :	22
2. Commentaires :	22
3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :	24

ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS - ACTIONS & CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS (A) :

1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(a) - i Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Bande de liquidité entre 5 et 6 (plus de 2'000 opérations par jour) - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	97.08%	99.70%	36%	17%	0%
UBS EQUITIES BFM8T61CT2L1QCCEMIK50	2.23%	0.27%	Non disponible	Non disponible	0%
NIBC MARKETS 724500TUHMB5LASMJ47	0.48%	0.00%	Non disponible	Non disponible	0%
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84	0.12%	0.01%	Non disponible	Non disponible	0%
UBS IB REYPIEJN7XZHSUION355	0.08%	0.01%	Non disponible	Non disponible	0%

Catégorie d'instruments	(a) - ii Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Bande de liquidité entre 3 et 4 (de 80 à 1999 opérations par jour) - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	97.87%	99.78%	36%	16%	0%
UBS EQUITIES BFM8T61CT2L1QCCEMIK50	1.94%	0.21%	Non disponible	Non disponible	0%
NIBC MARKETS 724500TUHMB5LASMJ47	0.19%	0.00%	Non disponible	Non disponible	0%

Catégorie d'instruments	(a) - iii Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Bande de liquidité entre 1 et 2 (de 0 à 79 opérations par jour) - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	97.93%	99.77%	16%	5%	0%
UBS EQUITIES BFM8T61CT2L1QCCEMIK50	1.43%	0.15%	Non disponible	Non disponible	0%
RUSSELL INVESTMENTS 832R0263EHR5038Q2Z24	0.57%	0.08%	Non disponible	Non disponible	0%
UBS IB REYPIEJN7XZHSUION355	0.07%	0.00%	Non disponible	Non disponible	0%

2. Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des actions, la Banque a choisi un prestataire de service unique ("le prestataire"): BNP Paribas (Suisse) SA.

Le critère prédominant pour le choix de ce prestataire, dans une transaction spécifique, est le coût de la transaction. En effet, la grande majorité des transactions ont pour sous-jacent des actions liquides, traitées sur des places boursières facilement accessibles. Les critères de rapidité et la probabilité de l'exécution gagnent en importance sur les transactions les moins liquides (taille de l'ordre importante par rapport au volume habituellement traité).

Les transactions de ce prestataire de service unique sont généralement confiées à des intermédiaires financiers ("broker"). Ces derniers sont autorisés par la Banque et sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.). Parfois, les transactions sont effectuées par le prestataire directement auprès de SIX Swiss Exchange.

En septembre 2018, l'acquisition d'ABN AMRO Luxembourg par BGL BNP Paribas a été approuvée par les autorités compétentes.

Pour la période couvrant septembre à mi-novembre 2018, les transactions des clients ex-ABN AMRO Luxembourg ont été confiées aux entreprises d'investissement habituellement utilisées par ABN AMRO Luxembourg avant son acquisition ; expliquant, pour un volume limité, le recours à des prestataires complémentaires au prestataire de service unique BNP Paribas (Suisse) SA.

A partir du 19 novembre 2018, toutes les transactions ont été traitées via le prestataire BNP PARIBAS (Suisse) SA.

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par son prestataire sélectionné par la Banque ainsi qu'avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par les intermédiaires financiers autorisés par la Banque pour l'exécution de ses ordres selon des critères objectifs.

Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

Depuis 2018, la Banque a mis en place une ségrégation entre les fournisseurs de services de recherche en investissement et les intermédiaires financiers en charge de l'exécution des transactions.

(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes

multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité (par exemple, action de petite capitalisation pour laquelle le nombre de titres échangés par jour est faible), et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, notre prestataire, ou l'intermédiaire financier sélectionné par ce dernier, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du plateau d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur un suivi qualitatif multi-critères et sur des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

3. Classement des 5 plus importantes entreprises d'investissement classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail :

Catégorie d'instruments	(a) - i Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Bande de liquidité entre 5 et 6 (plus de 2'000 opérations par jour) - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
INSTINET EUROPE 213800MXAKR2LA1VBM44	47,56%	52,67%	40%	15%	0%
EXANE LONDRES 969500UP76J52A9OXU27	45,00%	42,62%	32%	13%	0%
HELVEA SA ZURICH 529900JRCAFXJDUTVV71	4,18%	1,25%	23%	51%	0%
CM CIC SECURITIES PARIS 969500YQYR2TV98S1S54	2,84%	3,17%	44%	54%	0%
BNP PARIBAS NEW YORK ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	0,34%	0,20%	8%	1%	0%

Catégorie d'instruments	(a) - ii Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Bande de liquidité entre 3 et 4 (de 80 à 1999 opérations par jour) - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS NEW YORK ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	47,69%	19,74%	10%	1%	0%
INSTINET EUROPE 213800MXAKR2LA1VBM44	43,49%	64,54%	42%	17%	0%
EXANE LONDRES 969500UP76J52A9OXU27	5,91%	10,55%	52%	13%	0%
CM CIC SECURITIES PARIS 969500YQYR2TV98S1S54	0,95%	2,75%	45%	47%	0%
HELVEA SA ZURICH 529900JRCAFXJDUTVV71	0,84%	1,09%	31%	35%	0%

Catégorie d'instruments	(a) - iii Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Bande de liquidité entre 1 et 2 (de 0 à 79 opérations par jour) - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS NEW YORK ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	73,02%	52,04%	2%	0%	0%
INSTINET EUROPE 213800MXAKR2LA1VBM44	21,95%	44,37%	31%	8%	0%
STIFEL NICOLAUS & CO 5WUVM0A08EYG4KEUPW589	3,26%	2,17%	75%	20%	0%
HELVEA SA ZURICH 529900JRCAFXJDUTVV71	0,68%	0,72%	1%	0%	0%
EXANE LONDRES 969500UP76J52A9OXU27	0,46%	0,48%	48%	26%	0%

Une part marginale des ordres clients sur des instruments financiers de type action et instruments assimilés peut être exécutée par notre prestataire auprès de Swiss Exchange (MIC : XSWX).

INSTRUMENTS DE DETTES (B) :

1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (i) Obligations - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	99.12%	99.33%	Non disponible	Non disponible	0%
ING BANK N.V. 3TK20IVIUJ8J3ZU0QE75	0.23%	0.09%	Non disponible	Non disponible	0%
UBS EQUITIES BFM8T61CT2L1QCEMIK50	0.13%	0.09%	Non disponible	Non disponible	0%
MIZUHO INTERNATIONAL PLC 213800HZ54TG54H2KV03	0.12%	0.04%	Non disponible	Non disponible	0%
ZUERCHER KANTONALBANK 165GRDQ39W63PHVONY02	0.09%	0.04%	Non disponible	Non disponible	0%

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (ii) Instruments du marché monétaire - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100%	100%	Non disponible	Non disponible	0%

2. Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des obligations, la Banque a choisi un prestataire de service unique : BNP Paribas (Suisse) SA. Ce dernier prend en compte le prix de l'obligation, les coûts associés, la rapidité et la probabilité de l'exécution lors de la passation des transactions.

Les transactions concernent généralement des obligations traitées hors bourse ("OTC" ou "over the counter" en anglais); les transactions sont alors effectuées via Bloomberg, un système multilatéral de négociation ("MTF" ou "multilateral trading facility" en anglais) qui permet d'accéder aux prix proposés par un nombre très important d'intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers autorisés par la Banque pour effectuer des transactions sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.). Parfois, le prestataire exécute les transactions directement auprès de SIX Swiss Exchange (obligations listées).

En septembre 2018, l'acquisition d'ABN AMRO Luxembourg par BGL BNP Paribas a été approuvée par les autorités compétentes.

Pour la période couvrant septembre à mi-novembre 2018, les transactions des clients ex-ABN AMRO Luxembourg ont été confiées aux entreprises d'investissement habituellement utilisées par ABN AMRO Luxembourg avant son acquisition ; expliquant, pour un volume limité, le recours à des prestataires complémentaires au prestataire de service unique BNP Paribas (Suisse) SA.

A partir du 19 novembre 2018, toutes les transactions ont été traitées via le prestataire BNP PARIBAS (Suisse) SA.

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par son prestataire sélectionné par la Banque ainsi qu'avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par les intermédiaires financiers autorisés par la Banque pour l'exécution de ses ordres selon des critères objectifs.

Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité (par exemple, action de petite capitalisation pour laquelle le nombre de titres échangés par jour est faible), et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, notre prestataire, ou l'intermédiaire financier sélectionné par ce dernier, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du plateau d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur (a) un suivi qualitatif multi-critères et (b) des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (i) Obligations - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
HSBC LTD BONDS MP6I5ZYZBEU3UXPFY54	8,98%	5,33%	Non disponible	Non disponible	0%
UBS AG LONDON BFM8T61CT2L1QCEMIK50	6,90%	7,05%	Non disponible	Non disponible	0%
BNP PARIBAS LONDON CGKPTULOE6IWC1NOM75	6,50%	5,94%	Non disponible	Non disponible	0%
ZUERCHER KANTONALBANK 165GRDQ39W63PHVONY02	6,02%	7,08%	Non disponible	Non disponible	0%
ROYAL BANK OF CANADA LONDON 213800ODGVRDOVDV4N89	5,32%	4,14%	Non disponible	Non disponible	0%

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (ii) Instruments du marché monétaire - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CITIGROUP LTD BONDS XKZZ2JZF41MRHTR1V493	21,48%	5,17%	Non disponible	Non disponible	0%
NORDEA BANK FINLAND PLC, HELSINKI 529900ODI3047E2LIV03	19,61%	1,72%	Non disponible	Non disponible	0%
WELLS FARGO SECURITIES INTL LDN VYVVKR63DVZZN70PB21	12,19%	5,17%	Non disponible	Non disponible	0%
DAIWA EUROPE N.V. LONDON MIM2K09LFYD4IB163W58	7,45%	1,72%	Non disponible	Non disponible	0%
CSFB EQUITIES LTD LONDON NCKZJ8T1GQ25CDCFSD44	5,13%	1,72%	Non disponible	Non disponible	0%

Une part marginale des ordres clients sur des instruments financiers de type instrument de dettes peut être exécutée par notre prestataire auprès de Swiss Exchange (MIC : XSWX).

DÉRIVÉS SUR DEVISES (E) :

1. Rapports sur les plate-formes d'exécution auprès desquelles ont été exécutés les ordres client :

Catégorie d'instruments	(e) Dérivés sur Devises - (i) futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	O				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	100%	100%	0%	100%	0%

Catégorie d'instruments	(e) Dérivés sur Devises - (ii) Swaps, forwards et autres dérivés sur devises - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	100%	100%	0%	100%	0%

2. Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Les ordres clients dérivés sur devises sont traités en dehors d'une place de bourse ("over the counter" ou OTC en anglais) avec BNP Paribas SA, un établissement financier classé comme internalisateur systématique au sens MiFID2. BNP Paribas SA considère au moment de l'exécution des lieux alternatifs qui assurent le meilleur résultat pour le client.

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plateformes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisés par les intermédiaires financiers sélectionnés par la Banque pour l'exécution de ses ordres. BNP Paribas SA et la Banque appartiennent au Groupe BNP Paribas.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Non applicable

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur un dispositif de contrôle de la meilleure exécution. Ces processus comprennent l'examen des données publiées par d'autres lieux d'exécution dans le cadre des normes techniques de réglementation NTR 27 dès la mise à disposition de ces informations.

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

DÉRIVÉS SUR ACTIONS (G) :

1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(g) Dérivés sur actions - (i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	87.86%	73.60%	Non disponible	Non disponible	0%
UBS IB REYPIEJN7XZHSUI0N355	12.09%	25.91%	Non disponible	Non disponible	0%
INTERNATIONAL FUND SERVICES ASSET 529900INZZETDGTMO058	0.05%	0.50%	Non disponible	Non disponible	0%

2. Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des ordres clients sur instruments dérivés listés sur actions la Banque a choisi un prestataire de service unique : BNP Paribas (Suisse) SA. Le prestataire prend en compte le prix du dérivé, les coûts associés, la rapidité et la probabilité de l'exécution lors de la passation des transactions.

Les transactions sont effectuées par le prestataire soit directement sur Eurex Exchange - la bourse de dérivés listés européens la plus active et liquide - soit confiées à un intermédiaire financier ("broker"). Les intermédiaires financiers autorisés par la banque sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.).

En septembre 2018, l'acquisition d'ABN AMRO Luxembourg par BGL BNP Paribas a été approuvée par les autorités compétentes.

Pour la période couvrant septembre à mi-novembre 2018, les transactions des clients ex-ABN AMRO Luxembourg ont été confiées aux entreprises d'investissement habituellement utilisées par ABN AMRO Luxembourg avant son acquisition ; expliquant, pour un volume limité, le recours à des prestataires complémentaires au prestataire de service unique BNP Paribas (Suisse) SA.

A partir du 19 novembre 2018, toutes les transactions ont été traitées via le prestataire BNP PARIBAS (Suisse) SA.

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

La banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plateformes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisés par les intermédiaires financiers sélectionnés par la banque pour l'exécution de ses ordres. Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité, et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, la Banque, ou l'intermédiaire financier sélectionné par elle, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du fournisseur d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur un suivi qualitatif multicritères et des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :

Une part importante des ordres clients sur des instruments financiers de type dérivés sur actions est exécutée par notre prestataire auprès de EUREX FRANCFORT (LEI : 529900LN3S50JPU47S06), pour 55% des volumes traités des ordres clients de détail.

Catégorie d'instruments	(g) Dérivés sur actions - (i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS LONDON CGKPTUL0E6IWC1NOM75	85,60%	91,69%	Non disponible	Non disponible	0%
CREDIT AGRICOLE CIB 1VUV7VQFKUOQSJ21A208	14,40%	8,31%	Non disponible	Non disponible	0%

DÉRIVÉS TITRISÉS (H) :

1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(h) Dérivés titrisés - (i) Warrants et dérivés sur certificats préférentiels - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	99.61%	83.73%	Non disponible	Non disponible	0%
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - 549300WCGB70D06XZ554	0.39%	16.27%	Non disponible	Non disponible	0%

2. Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des dérivés titrisés, la Banque a choisi un prestataire de service unique ("le prestataire"): BNP Paribas (Suisse) SA.

Le critère prédominant pour le choix de ce prestataire dans une transaction spécifique est le coût de la transaction. En effet, la grande majorité des transactions ont pour sous-jacent des actions liquides, traitées sur des places boursières facilement accessibles. Les critères de rapidité et la probabilité de l'exécution gagnent en importance sur les transactions les moins liquides (taille de l'ordre importante par rapport au volume habituellement traité).

Les transactions de ce prestataire de service unique sont généralement confiées à des intermédiaires financiers ("broker"). Ces derniers sont autorisés par la Banque et sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.).

En septembre 2018, l'acquisition d'ABN AMRO Luxembourg par BGL BNP Paribas a été approuvée par les autorités compétentes.

Pour la période couvrant septembre à mi-novembre 2018, les transactions des clients ex-ABN AMRO Luxembourg ont été confiées aux entreprises d'investissement habituellement utilisées par ABN AMRO Luxembourg avant son acquisition ; expliquant, pour un volume limité, le recours à des prestataires complémentaires au prestataire de service unique BNP Paribas (Suisse) SA.

A partir du 19 novembre 2018, toutes les transactions ont été traitées via le prestataire BNP PARIBAS (Suisse) SA.

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

La banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plateformes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisés par les intermédiaires financiers sélectionnés par la banque pour l'exécution de ses ordres.

Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité, et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, la Banque, ou l'intermédiaire financier sélectionné par elle, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du fournisseur d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur un suivi qualitatif multicritères et des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :

Catégorie d'instruments	(h) Dérivés titrisés - (i) Warrants et dérivés sur certificats préférentiels - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
HELVEA SA ZURICH 529900JRCAFJXDUTVV71	58,86%	72,04%	Non disponible	Non disponible	0%
CM CIC SECURITIES PARIS 969500YQYR2TV98S1S54	38,71%	13,27%	Non disponible	Non disponible	0%
INSTINET EUROPE 213800MXAKR2LA1VBM44	1,69%	11,37%	Non disponible	Non disponible	0%
BNP PARIBAS NEW YORK ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	0,46%	1,42%	Non disponible	Non disponible	0%
EXANE LONDRES 969500UP76J52A9OXU27	0,28%	0,95%	Non disponible	Non disponible	0%

PRODUITS INDICIELS COTÉS (ETP) (K) :

1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(k) Produits indicieux cotés (ETP) [fonds indicieux cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)] - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	94.40%	97.94%	54%	7%	0%
FLOW TRADERS AMSTERDAM 549300CLJI9XDH12XV51	3.74%	0.49%	Non disponible	Non disponible	0%
UBS EQUITIES BFM8T61CT2L1QCCEMIK50	1.38%	1.43%	Non disponible	Non disponible	0%
NIBC MARKETS 724500TUHMB5LASMJ47	0.31%	0.03%	Non disponible	Non disponible	0%
RUSSELL INVESTMENTS 832R0263EHR5038Q2Z24	0.16%	0.11%	Non disponible	Non disponible	0%

2. Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des produits indicieux cotés, la Banque a choisi un prestataire de service unique ("le prestataire"): BNP Paribas (Suisse) SA.

Le critère prédominant pour le choix de ce prestataire dans une transaction spécifique est le coût de la transaction. En effet, la grande majorité des transactions ont pour sous-jacent des actions liquides, traitées sur des places boursières facilement accessibles. Les critères de rapidité et la probabilité de l'exécution gagnent en importance sur les transactions les moins liquides (taille de l'ordre importante par rapport au volume habituellement traité).

Les transactions de ce prestataire de service unique sont généralement confiées à des intermédiaires financiers ("broker"). Ces derniers sont autorisés par la Banque et sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.).

En septembre 2018, l'acquisition d'ABN AMRO Luxembourg par BGL BNP Paribas a été approuvée par les autorités compétentes.

Pour la période couvrant septembre à mi-novembre 2018, les transactions des clients ex-ABN AMRO Luxembourg ont été confiées aux entreprises d'investissement habituellement utilisées par ABN AMRO Luxembourg avant son acquisition ; expliquant, pour un volume limité, le recours à des prestataires complémentaires au prestataire de service unique BNP Paribas (Suisse) SA.

A partir du 19 novembre 2018, toutes les transactions ont été traitées via le prestataire BNP PARIBAS (Suisse) SA.

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

La banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plateformes (Marchés réglementés, MTFs,

SI etc..) utilisés par les intermédiaires financiers sélectionnés par la banque pour l'exécution de ses ordres. Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MiFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité, et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, la Banque, ou l'intermédiaire financier sélectionné par elle, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du fournisseur d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur un suivi qualitatif multicritères et des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :

Catégorie d'instruments	(k) Produits indiciaires cotés (ETP) [fonds indiciaires cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)] - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
FLOW TRADERS AMSTERDAM 549300CLJI9XDH12XV51	24,22%	7,53%	97%	0%	0%
INSTINET EUROPE 213800MXAKR2LA1VBM44	21,41%	49,27%	47%	8%	0%
BNP PARIBAS NEW YORK ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	13,46%	16,80%	24%	2%	0%
OPTIVER 7245009KRY SAYB2QCC29	11,02%	5,72%	98%	0%	0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27	7,80%	3,92%	74%	0%	0%

AUTRES INSTRUMENTS (M) :

1. Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(m) Autres Instruments - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100%	100%	Non disponible	Non disponible	0%

Cette catégorie d'instrument financier comprend les produits structurés.

2. Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des produits structurés, notre prestataire réalise l'exécution des transactions avec des émetteurs de produits structurés (généralement des banques d'investissement, c'est-à-dire des établissements financiers classés comme internalisateurs systématiques au sens MiFID2). Notre prestataire prend en compte le prix du produit structuré, les coûts associés, la rapidité et la probabilité de l'exécution lors de la passation des transactions.

La création de nouveaux produits structurés prend souvent, mais pas tout le temps, la forme d'un appel d'offre auprès de différents émetteurs. Les transactions pour les produits existants sont toujours exécutées auprès de l'émetteur dudit produit (un seul teneur de marché dans ce cas).

Les émetteurs de produits structurés autorisés par la banque pour effectuer des transactions sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.).

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisés par les émetteurs de produits structurés sélectionnés par la Banque pour l'exécution de ses ordres. Certains émetteurs appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types d'émetteurs de produits structurés utilisés pour exécuter les transactions.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité, et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, la Banque, ou l'intermédiaire financier sélectionné par elle, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du fournisseur d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base principalement sur un suivi qualitatif multi-critères.

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

3. Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail de BGL BNP Paribas :

Catégorie d'instruments	(m) Autres Instruments - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS ISSUANCE BV ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	14,22%	22,55%	Non disponible	Non disponible	0%
BNP PARIBAS HOLDING NV 724500II5VAP7ILUY33	12,51%	8,38%	Non disponible	Non disponible	0%
SOCIETE GENERALE ISSUER O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	11,28%	7,68%	Non disponible	Non disponible	0%
CREDIT AGRICOLE 1VUV7VQFKUOQSJ21A208	4,73%	3,02%	Non disponible	Non disponible	0%
EXANE 2FL5XIC1B8Q6HNGN6A35	3,11%	3,64%	Non disponible	Non disponible	0%